



OBJET	N°
Procès-verbal du Conseil Municipal de Volesvres Séance du 29 MAI 2024	2024/PV/04

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de Mai à vingt heures**, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages sous la présidence de M. Richard PERRIER, Maire.

Date de Convocation : 24 Mai 2024

En exercice : 14

Présents : 9

Richard PERRIER- Maire, Jean-Noël DUCRET- 1^{er} Adjoint, Martine COUEGNAS- 2^{ème} Adjoint, Guillaume ALLOIN, Sandra CHAPEY, Marie-Laure MENTEUR-PETIT, Gilles MICHEL, Julien NARBOUX et Jean-Baptiste ROUX.

Absents : 5 dont 4 pouvoirs

Sandrine COMTE-LATHUILLIERE, Alain DEROCHE (Pouvoir), Gaëlle GORDAT (Pouvoir), David PIERRE (Pouvoir) et Marie-Claire THÉREAU (Pouvoir).

Secrétaire de Séance : Martine COUEGNAS

Ordre du jour :

1. **Approbation du compte rendu du 3 AVRIL 2024**
2. **Présentation Adeline PAIN**
3. **Grande Salle : Subventions et Décision Modificative**
4. **Terrains de Monsieur LAPRAYE**
5. **Séminaire Eau et Assainissement**
6. **Lotissement : Clôtures**
7. **Conseil des Maires**
8. **Élections Européennes 2024**
9. **Recensement de la Population 2025**
10. **Subventions aux associations : Remerciements**
11. **Urbanisme : Réponse CDPENAF**
12. **Questions Diverses**

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue aux conseillers présents et constate que le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL N°3

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 3 Avril 2024.

2. PRÉSENTATION ADELINÉ PAIN

Suite à la validation de création d'un poste en contrat aidé lors du dernier conseil municipal, le recrutement d'une habitante de Volesvres a été effectué. Le contrat d'une durée de 12 mois pour 20h par semaine, a débuté le 13 Mai après 3 jours d'intégration en Mairie.

En raison de soucis de santé, sa présentation est remise à un conseil ultérieur.

3. GRANDE SALLE : SUBVENTIONS ET DÉCISION MODIFICATIVE

Après le dépôt de quatre dossiers de subventions pour les travaux de la grande salle des fêtes en fin d'année 2023, la municipalité va de surprises en surprises.

Hormis les demandes de pièces complémentaires et les changements de plateformes nous obligeant un ressaisie complète, il est demandé de faire un bond dans l'avancée du dossier afin de pouvoir être présenté en commission.

En effet, après avoir réalisé en 2023 des études thermiques, de faisabilités et un Avant-Projet Sommaire (APS) pour un montant de 7 200€ TTC, nous devons fournir maintenant un Avant-Projet Définitif (APD), un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et effectuer un Contrôle Technique (CT). Ces études non budgétisées sur 2024, représentent un coût supplémentaire de 48 103.18€ TTC sans l'assurance d'obtenir les subventions estimées.

La municipalité demande donc l'avis du conseil sur les suites à donner et propose de s'engager avec les entreprises A 2 Architectes, Téole, Ecotion et Socotec pour mener les études nécessaires au dépôt des dossiers de subventions. Pour ce faire, une décision modificative du budget de 30 000 € supplémentaires à débiter du compte 615232 en faveur du compte 203 (Études) est proposée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de poursuivre les études et de faire une décision modificative en ce sens.

4. TERRAINS DE MONSIEUR LAPRAYE

En 2023, la commune a étudié la possibilité d'acquérir un terrain afin d'y installer un projet de construction. Des échanges et rendez-vous avec Monsieur LAPRAYE, propriétaire de plusieurs parcelles sur Volessvres, ont mené à un terrain sur la route des aubépines.

De nouveaux échanges sont à venir avec le propriétaire à ce sujet. Un commerçant, également intéressé par la partie bâtiment de ce terrain, a émis le souhait d'y installer son laboratoire pour son activité. Un point tripartite est à programmer.

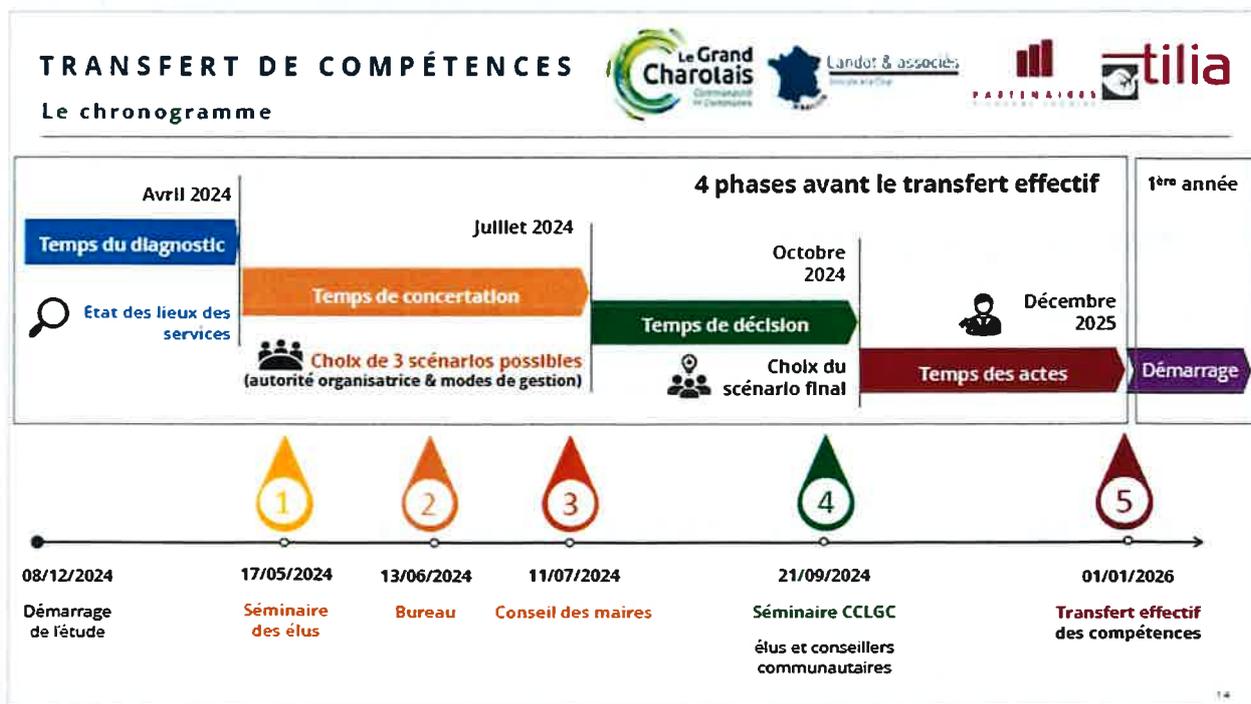
D'autres terrains sont envisagés comme derrière le restaurant communal, à la droite de l'Église ou encore derrière le Lotissement des Orchidées.

5. SEMINAIRE EAU ET ASSAINISSEMENT

Toujours dans le cadre du transfert de compétences de l'Eau et de l'Assainissement à la Communauté de Commune Le Grand Charolais, un séminaire de présentation et d'informations à destination des Maires et Élus s'est tenu le 17 Mai dernier.

Lors de ce séminaire, il a été présenté le cadre juridique, les différents acteurs, les modes de gestions, la tarification, les contextes et enjeux, ...

La chronologie des différentes étapes a été présentée comme suit :



9. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Le recensement de la population doit être effectué tous les 5 ans afin de suivre l'évolution des communes. Le dernier datant de 2020, nous devons procéder au recensement début 2025.

De nouveaux éléments étant arrivés après la séance du 29 Mai, nous repoussons le sujet du recensement de la population au prochain conseil.

10. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : REMERCIEMENTS

Lors de la séance du 3 Avril, des subventions ont été attribuées à diverses associations. Nous avons reçu des courriers de remerciements de la part de l'ADMR et de l'ARPA pour le montant que nous avons alloué au titre de l'année 2024.

11. URBANISME : RÉPONSE DE LA CDPENAF

Trois dossiers de certificats d'urbanisme ont été soutenus par la commune depuis 2023. Tout d'abord, les dossiers ont été présentés à la Direction Départementale des Territoires (DDT) par les demandeurs eux-mêmes. Suite à un premier refus, les dossiers ont été présentés une seconde fois, cette fois-ci par la commune, accompagnés de délibération réfutant les motifs de rejet prononçant alors un second refus.

Pour aller au bout de ces demandes, la commune a saisi la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricole et Forestiers (CDPENAF). Par courriers du 26 Avril 2024, et après la commission du 19 Avril, la CDPENAF nous donne un avis défavorable sur les projets envisagés en justifiant que « les projets consomment de manière excessive des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole » et que « la commune s'est engagée dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)...et ces projets ne sont pas cohérents avec ce projet de PLUi. »

Suite à ces derniers refus, il n'est plus possible de faire appel de ces décisions.

12. QUESTIONS DIVERSES

a. Tests ordures ménagères

Deux points de regroupement de la commune ont été sélectionnés afin de tester de nouveaux modes de ramassage des ordures ménagères. Un premier système à badges, et un second à clés permettant l'ouverture des containers aux seules personnes habilitées. A l'issue de ce test, le Grand Charolais pourra définir les solutions à envisager.

b. Agenda des manifestations

9 Juin : Élections européennes de 8h à 18h
11 Juin : Scènes en Campagne au Château de Cypierre à partir de 18h45
15 Juin : Apéro musical dès 19h30 puis Cinéma en Plein Air à partir de 22h
29 Novembre : Téléthon

c. Licence IV

Suite au rachat de l'ancien restaurant du Val d'Or pour une nouvelle activité hors restauration, la licence IV du restaurant demeure valide.

Une personne désirant ouvrir un commerce sur Digoin, et souhaitant acquérir cette licence, a effectué les démarches nécessaires au transfert de celle-ci auprès de la Préfecture. La Commune doit rendre un avis pour chaque demande de transfert, et il est décidé de donner un avis favorable.

d. Téléthon

Une annonce a été faite en début d'année sur les dates du téléthon 2024. En effet, l'inauguration de Notre Dame de Paris rénovée après son incendie aura lieu le premier week-end de décembre. Au risque de diminuer l'audience et les appels aux

dons, il nous a été proposé d'avancer d'une semaine les manifestations du téléthon, laissant bien-sûr la possibilité aux communes de maintenir les dates habituelles. Il est décidé, pour cette année, de suivre les dates nationales et de faire notre manifestation le Vendredi 29 Novembre.

e. Gratifications

Michaëla GIRAUD, jeune habitante de la commune de Volesvres, a été accueillie en stage de quinze jours pour une immersion en milieu professionnel du 15 au 19 Avril et de 29 avril au 3 Mai. Ces stages, orchestrés par la Mission Locale, permettent la découverte de nouveau métier dans l'optique de formation ou d'orientation professionnelle. Pour la remercier de son travail et du temps passé en commune, le conseil municipal souhaite lui attribuer une gratification de 120€.

f. Aéroport de Saint-Yan

La Direction Générale de l'Aviation Civile souhaite réduire de moitié le nombre d'aéroports en France. L'aéroport de Saint-Yan figure dans la première liste, avec 12 autres aéroports, dont certains services seraient transférés à Clermont Ferrand.

L'aéroport de Saint-Yan comprend une tour de contrôle assurée par une dizaine de contrôleurs, effectue des formations de pilotes et accueille quotidiennement des avion-école de l'armée. Cette réorganisation serait défavorable au tissu économique local.

La Commune de Volesvres s'associe au Grand Charolais et s'oppose au projet de délocalisation de certains services de l'aéroport de Saint-Yan.

g. Admission en non-valeur

Dans le cas de non-paiement des administrés sur des montants de faibles valeurs (moins de 100€), le trésor public nous soumet des opérations financières à « admettre en non-valeur », ce qui signifie que la municipalité annule la dette au vu du montant. Jusqu'à présent, chaque admission devait faire l'objet d'une délibération systématique en réunion de conseil. Depuis 2023, il est possible de modifier les délégations données au Maire lui offrant la possibilité de valider et traiter ces admissions sous un seuil maximal de 100€ sans réunion de conseil, ni délibération.

Le conseil municipal, accorde cette nouvelle délégation au Maire de Volesvres pour un montant maximum de 100€.

h. Piscines du Grand Charolais

Après plusieurs réunions, des études de projets sur le bien-fondé de rénover ou pas les piscines de Charolles, Paray-le-Monial et Digoin à la faveur d'une construction nouvelle, il est décidé de rénover les piscines existantes. Cette décision permet de maintenir des services de « proximité » et étonnamment de réduire les coûts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Le Maire
Richard PERRIER



Le Secrétaire de Séance
Martine COUEGNAS



